

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00234

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 17
Nombre de voix : 80

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190023410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALLOM donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON,
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018, BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conformément aux dispositions de l'article L5217-10-10 du Code Général des Collectivités Locales, les comptes de gestion 2018 de Saint-Etienne Métropole ont été présentés par le comptable public responsable de la trésorerie de Saint-Etienne Municipale et comptable de Saint-Etienne Métropole.

Il s'agit des comptes de gestion 2018 suivants :

- le budget principal,
- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe Zones Industrielles,
- le budget annexe Assainissement Collectif,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe Eau,
- le budget annexe Réseaux de chaleur,
- le budget annexe Parcs et Aires de stationnement.

Pour chaque budget, il a été vérifié que le comptable public a repris dans ses écritures les soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont conformes aux comptes administratifs 2018, et les comptes de gestion 2018 n'appellent ni observation, ni réserve pour les budgets suivants :

- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe Zones Industrielles,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe Eau,
- le budget annexe Réseaux de chaleur,
- le budget annexe Parcs et Aires de stationnement.

En ce qui concerne le budget principal, une discordance du compte administratif avec le compte de gestion est constatée pour -18 454,08 € sur le résultat de fonctionnement et pour +18 454,08 € sur le résultat d'investissement. Le résultat d'un montant de 32 069,27 € du syndicat mixte des pays du Forez (SMPF) dissous a été repris par erreur dans sa totalité en investissement lors de la DM n°1 du 10 décembre 2018. Il aurait dû l'être pour 18 454,08 € en fonctionnement et pour 13 615,19 € en investissement. La régularisation sera faite lors de l'affectation des résultats de 2018.

En ce qui concerne le budget annexe Assainissement Collectif, il est à noter une discordance avec le compte de gestion pour un montant de -56 364,33 € correspondant à des intérêts courus non échus (ICNE) 2017 rattachés par erreur dans les comptes du budget annexe assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO)

alors que ce budget cessait d'exister en 2018 du fait du transfert de la compétence Assainissement collectif à Saint-Etienne Métropole.

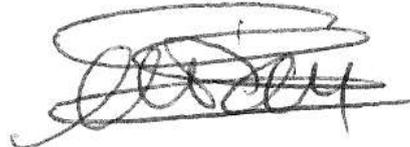
Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par un ajustement de - 56 364,33 € du résultat de clôture de la section d'investissement du budget annexe Assainissement Collectif. A noter que cette discordance sera régularisée par une écriture mixte conduisant à comptabiliser en 2019, une recette de fonctionnement du même montant au compte 7622.

Les comptes de gestion 2018 indiqués ci-dessus sont disponibles en consultation à la direction des finances de Saint-Etienne Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes,

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU